Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260625-CM2606_06-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le dix-neuf juin par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, Mme Françoise DIROU, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Yvon POULIQUEN, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Patrick CLEMENT (pouvoir à Alain KIFFER), Mme Anne-Claire DELMAS (pouvoir à Stéphane LOZDOWSKI), M. Julien ROGNANT, M. Sylvain LOISEL (pouvoir à Yvon POULIQUEN), Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir à Viviane LE BIHAN).

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26 Quorum : 14

Christophe DENIS a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET ANNEXE DU COMMERCE DE PROXIMITE, CODE CM2606-06

M. le Maire rappelle que, pour le budget annexe du commerce de proximité, l'excédent de fonctionnement 2025 est de 5 474,06 € et le déficit d'investissement 2025 est de 1 023,80 €, représentant un excédent global de 4 450,26 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique pour le budget annexe du Commerce de proximité de l'exercice 2025,

La commission des finances ayant rendu un avis favorable à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats de l'année 2025 au Budget Primitif du Commerce de proximité de l'année 2026, tels qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous, soit 5 028,06 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, 446 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement et 1 023,80 € à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Affectation des résultats 2025	Investissement	Fonctionnement
Affectation du résultat au 1068	5 028,06 €	
Report du résultat d'investissement au 001	-1 023,80 €	
Report du résultat de fonctionnement au 002		446 €

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 25 juin 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Christophe DENIS, secrétaire de séance

Commune de Saint-Thégonnec (29410)